

COMMUNE DE BARDOUVILLE
Département de Seine Maritime
Canton de Duclair

N°76.056.18 42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 Novembre 2018 à 19h00,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Franck Roger, Maire

Sur la convocation qui leur a été adressée

Étaient présents : Mrs ROUSSEAU, DURAND, ROGER, BERTHELEMY

Mds PETITON, GAUBERT, LEFRANCOIS, DUBOIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Mrs Brunet, représenté par Joel Berthélémy,

Francis Malandain représenté par F. ROGER

Mmes Lorient-Vauquelin, Hebert, absentes

Mr Leclerc absent

Madame LEFRANCOIS Joëlle a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet :

Adoption des engagements COP 21 par les communes de la Métropole
Rouen Normandie

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)

- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV :

- Les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "*Engagements COP21*", seront rassemblées dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par La commune de Bardouville.,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire, propose que la commune de Bardouville contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP

Envoyé en préfecture le 15/11/2018

Reçu en préfecture le 15/11/2018

Affiché le



ID : 076-217600568-20181113-760561842-DE

21 listés en annexe (1). Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Monsieur le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité des membres présents,

Fait à Bardouville,
Le 12-11-2018
Le maire,
F. ROGER



Accord de Rouen pour le climat
Engagements de la commune
de Bardouville





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations de fluides (électricité, fioul, eau...), sur l'ensemble des bâtiments municipaux, afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores et de prioriser les audits et travaux à effectuer au cours des prochaines années
2. Réalisation de la rénovation thermique de la Mairie d'ici 2020 (isolation par l'intérieur, isolation des combles, réaménagement du premier étage...)
3. Renouvellement de l'éclairage de l'école primaire par une technologie LED d'ici fin 2018

ENERGIES RENOUVELABLES

4. Réalisation dès 2018 d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois-énergie et la création d'un micro réseau de chaleur visant à alimenter la mairie, la salle polyvalente, l'école primaire, l'école maternelle, l'accueil périscolaire et la cantine scolaire :
 - Adaptation du nombre de bâtiments raccordés selon l'ampleur des investissements nécessaires et le montant des aides financières collectées
 - Recours exclusif à du bois déchiqueté local (< 50km)
 - Objectif de réalisation au prochain mandat
5. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, en autoconsommation ou injection, sur le toit d'un bâtiment municipal : mairie, salle polyvalente, longère (accueil périscolaire et cantine)

ECLAIRAGE PUBLIC

6. Extension de la plage d'extinction de l'éclairage public, sur l'ensemble de la commune, de 23h à 5h.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

7. Réalisation, courant 2019, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

MOBILITE

8. Réalisation d'une étude de marché visant à évaluer les besoins en espace de coworking intercommunal dans l'objectif de réduire les déplacements pendulaires des salariés ou des autoentrepreneurs vers les principaux bassins d'emplois (Rouen, Le Havre, Evreux...).

ALIMENTATION – AGRICULTURE

9. Intégration d'un objectif minimal de 20% de produits Bio et/ou locaux dans la restauration collective lors du prochain renouvellement du marché de prestation



10. Mise en place d'une réflexion et d'un programme d'actions visant à réduire les déchets alimentaires de la restauration scolaire en développant :
 - Un outil pédagogique comme une table de tri
 - Un outil valorisant les déchets comme un composteur communal. Ce compost serait à disposition de tous, particuliers et professionnels

BIODIVERSITE

11. Soutien de la commune à la poursuite du projet de restauration des terres du *Moulin à Vent* réalisé au titre de mesures compensatoires des activités de la F.C.H., en partenariat avec la Métropole et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normandie :
 - Protection des zones d'alimentation de captage
 - Protection et restauration des sites silicoles
 - Développement de l'agriculture biologique et de l'élevage extensif
 - Gestion durable des espaces boisés du site en valorisant localement la ressource bois
 - Mise en valeur du paysage et développement du tourisme vert,
 - Anticipation de la pression liée aux besoins en granulats induits par le Grand Paris
12. Soutien à l'installation de ruches sur le site du verger conservatoire communale, d'ici 2020, qui pourra donner lieu à l'organisation d'animations pédagogiques sur le rôle des insectes pollinisateurs

PRECARITE ENERGETIQUE

13. En coopération avec la Métropole, organisation d'actions de repérage et de sensibilisation des foyers en situation de précarité énergétique via une ou plusieurs balades thermiques d'ici fin 2020

SENSIBILISATION

14. Organisation d'actions pédagogiques de sensibilisation des scolaires et du grand public aux impacts des intrants chimiques agricoles et des produits phytosanitaires d'usage domestique, à travers une ou plusieurs projections du film d'Archimède « Zéro Phyto, un nouveau regard ».